



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame PAHEAU-CAHAY** demeurant Avenue du Midi 34 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue du Midi, 34 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°884A.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'un carport** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- *Le volume secondaire doit présenter une hauteur sous gouttière plus basse de min. 15% que celle du volume principal ;*
- *Un recul de minimum 5m est obligatoire par rapport aux limites de fond de parcelle ;*
- *L'emprise bâtie comprenant les volumes habitables et non habitables, les volumes non fermés (car-port, remise, ...) et les équipements techniques (silos, citernes) est de max 100m² majorés de 5% de la superficie constructible de la parcelle supérieur à 1000m² ;*
- *Le volume secondaire doit présenter une toiture à 1 ou 2 versants ;*
- *Les toitures plates de plus de 15m² sont aménagée en toiture-terrasse ou toiture végétale ;*
- *Les matériaux de façade.*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 mars 2022 au 07 avril 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be